

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73072

Objet

C.E.S. ZOLA  
Demi-pension -  
remboursement

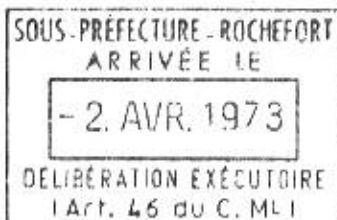
DATE DE CONVOCATION

24 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 25  
Nombre de présents 24  
Nombre de votants 25



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le trente mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD BUCHET, DUFOUR, STIPAL, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE LACHAUD, DOIREAU, BROTRÉAU, BOUCHET, DOMEQ, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU, M. DELAIR

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. BERLAND

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Mme MENARD, domiciliée à ROYAN, 33, avenue de la Grande Conche a versé le 19 septembre 1972, la somme de 189 F correspondant au montant de la demi-pension pour son fils Philippe, élève de la Classe de 6e II B, au C.E.S. Zola.

Par suite de son état de santé, attesté par deux certificats médicaux, délivrés les 21 septembre 1972 et 15 février 1973, l'enfant Philippe MENARD n'a pu prendre ses repas comme prévu dans l'établissement dès la rentrée scolaire.

Il convient donc de procéder au remboursement du montant de la demi-pension.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de M. le Principal du C.E.S. Zola,

Vu les certificats médicaux attestant que l'élève Philippe MENARD ne peut prendre ses repas au C.E.S. Zola en raison de son état de santé,

DECIDE :

- de rembourser à Mme MENARD, la somme de 189 F correspondant au montant de la demi-pension versé pour le 1er trimestre scolaire.

- d'imputer la dépense correspondante chapitre 944.
- d'une manière générale, d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à procéder à l'avenir à de tels remboursements sur simples justifications.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*